RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 11193
Numéro SIREN : 582 111 936
Nom ou dénomination : M LEFEVRE

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2014 sous le numéro de dépôt 5527

1400553304

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2014-01-20 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2014R005527 |
| N° GESTION : | 1958B11193 |
| N° SIREN : | 582111936 |
| DENOMINATION : | M LEFEVRE |
| ADRESSE : | 14 RUE LA BOETIE 75008 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2013/06/28 |
| TYPE D'ACTE : | ACTE |
| NATURE D'ACTE : | |

**M. LEFEVRE**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 436 320 Euros**
**Siège social : 14, rue La Boétie**
**75008 PARIS**
**RCS Paris 582 111 936**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

**OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
**A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2013**

Mesdames, Messieurs les associés,

Comme vous le savez, votre directoire vous a réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe
- Examen des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport du Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012
- Affectation du résultat
- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer au conseil de surveillance en application des dispositions de l'article 13-5 des statuts
- Conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce
- Renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard
- Démission des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Egidio Fantin
- Renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance de Madame Amélie Musso
- Démission des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Antoine Ménard
- Renouvellement des fonctions de Président du conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard, né le 8 Décembre 1939
- Démission des fonctions de membre du Directoire de Monsieur Eric De Saint Louvent
- Nomination de Monsieur Eric De Saint Louvent aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance
- Fixation de la rémunération du Président du conseil de surveillance
- Pouvoirs pour les formalités.

Conformément aux dispositions de l'article 13-4-5 des statuts de la Société, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointes les observations de votre conseil de surveillance relatives :

Aux comptes annuels sociaux et consolidés et au rapport du directoire sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

## I/ EXAMEN DES COMPTES ET DU RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Lors de la réunion des associés, votre directoire vous présentera les comptes et le rapport d'activité de la Société M. LEFEVRE et de ses filiales au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Votre conseil de surveillance a été régulièrement tenu informé de la marche des affaires sociales conformément à la loi et aux statuts et nous avons pu procéder, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires

Votre conseil de surveillance n'a pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du directoire et les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 et vous invite en conséquence à approuver les comptes ainsi que les résolutions présentées par le directoire.

## II/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous indiquons que le bénéfice de l'exercice 1 071 433,27 Euros augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 12 586 331,64 Euros, constitue un bénéfice distribuable d'un montant de 13 657 764,91 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance a donné à l'unanimité un avis favorable à l'affectation comme suit du bénéfice distribuable de l'exercice :

Le solde en report à nouveau 13 657 764,91 Euros

Nous espérons que ces propositions recevront votre approbation et nous demeurons à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

MMS



1400553303

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2014-01-20 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2014R005527 |
| N° GESTION : | 1958B11193 |
| N° SIREN : | 582111936 |
| DENOMINATION : | M LEFEVRE |
| ADRESSE : | 14 RUE LA BOETIE 75008 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2013/06/28 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL |
| NATURE D'ACTE : | NOMINATION DE MEMBRE DU DIRECTOIREDEMISSION DE MEN |
| | NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE |

**M. LEFEVRE**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 436 320 Euros**
**Siège social : 14, rue La Boétie**
**75008 PARIS**
**RCS Paris 582 111 936**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DES ASSOCIES DU 28 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à onze heures, les associés de la société M. LEFEVRE se sont réunis, au siège social de la Société sur la convocation qui leur en a été faite par le Président de la Société conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Marc-Henry Ménard (Sénior),
- La Société CERES

Sont absents :

- Madame Ginette Menard
- Monsieur François Langevin
- Madame Michelle Barbe
- Madame Catherine Barbe
- Monsieur Arnaud Barbe
- Madame Pierre Langevin
- Monsieur Patrick Langevin
- Monsieur Malnoy (succession Madame Langevin épouse Malnoy)
- Madame Marie-Laure Langevin épouse Gaudu

La Société 3A Conseil et Monsieur Philippe Colombé, Commissaires aux Comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Marc-Henry Ménard (Junior) préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La Société CERES, représentée par Monsieur Marc-Henry Ménard (Junior) et Monsieur Marc-Henry Ménard (Sénior), associés, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Eric de Saint Louvent est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau.

Monsieur le Président déclare alors que la réunion, étant composée d'associés détenant, tant en leur nom personnel que comme mandataires plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur toutes les opérations inscrites à l'ordre du jour :

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Rapport des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe
- Le rapport de gestion du directoire
- Le rapport présentant les observations du conseil de surveillance
- Le rapport général des Commissaires aux comptes
- Le rapport spécial des Commissaires aux comptes
- La copie des lettres de convocation adressée aux associés et aux Commissaires aux comptes
- La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les pouvoirs des associés représentés
- Le projet de texte des résolutions
- Les statuts de la Société

Puis, Monsieur le Président déclare que la liste des associés, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents énumérés par le loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions requises.

La collectivité des associés donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion du directoire
- Du rapport du conseil de surveillance
- Du rapport général des Commissaires aux comptes
- Du rapport spécial des Commissaires aux comptes

Personne en demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, du rapport des commissaires aux comptes et des observations du conseil de

surveillance, approuvent dans toutes leurs parties le rapport du directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 qui font apparaître un bénéfice de 1 071 433,27 Euros.

En conséquence, les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues l'article 14-3 des statuts de la Société, approuvent les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donnent aux membres du directoire et du conseil de surveillance quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-5 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance, constatent que le bénéfice de l'exercice 1 071 433,27 Euros augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 12 586 331,64 Euros, constitue un bénéfice distribuable d'un montant de 12 657 764,91 Euros.

En conséquence, les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-5 des statuts de la Société, décident d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice comme suit :

| | |
|---|---|
| Le solde en report à nouveau | 12 657 764,91 Euros |

Enfin, les associés, conformément à la loi, prennent acte des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | Dividende distribué |
|---|---|
| 2009 | 92.00 €* |
| 2010 | 105.00 €* |
| 2011 | 92.00 €* |

* éligible à l'abattement de 40 %

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**TROISIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la société, connaissance prise du rapport du directoire, fixent à 75 000 Euros le montant global des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance. Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance fera son affaire de la répartition de cette somme entre ses membres.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**QUATRIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues A l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constatent qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et approuvent en toutes ses dispositions ledit rapport.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**CINQUIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, prennent acte de l'expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard, né à Louviers (27), demeurant 7, rue Mollet Stevens 75016 Paris, et décident de renouveler son mandat pour une nouvelle durée d'un (1) an.

Monsieur Marc-Henry Ménard intervient aux présentes pour accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe de son propre chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Son mandat prendra fin à l'issue de la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SIXIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, prennent acte de l'expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Egidio Fantin, né le 1er octobre 1944 à Guéret (23), demeurant 105, rue de Neauphle à Fourqueux (78), et décident de ne pas renouveler son mandat.

Son mandat prendra fin à l'issue de la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**SEPTIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, prennent acte de l'expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Amélie Musso, née le 8 Mars 1970 à Paris (75008), demeurant 62, rue du Bac 92600 Asnières, et décident de renouveler son mandat pour une nouvelle durée d'un (1) an.

Madame Amélie Musso intervient aux présentes pour accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe de son propre chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Son mandat prendra fin à l'issue de la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**HUITIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, prennent acte de l'expiration du mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Antoine Ménard, né le 28 Décembre 1973 à Paris (75008), demeurant 29, avenue Raymond Maire 78170 La Celle Saint Cloud et décident de ne pas renouveler son mandat.

Son mandat prendra fin à l'issue de la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**NEUVIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, nominent en tant que membre du Conseil de surveillance Monsieur Eric de Saint Louvent, né le 16 août 1945 à Paris, demeurant 6 rue Marbeau 75016 Paris pour un mandat d'une durée d'un (1) an.

Monsieur Eric de Saint Louvent intervient aux présentes pour accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe de son propre chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

Son mandat prendra fin à l'issue de la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

**DIXIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, prennent acte de l'expiration du mandat de Président du Conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard né à Louviers (27), demeurant 7, rue Mallet Stevens, 75016 Paris, et décident de renouveler son mandat de Président du conseil de surveillance pour la durée de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à la délibération des associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Monsieur Marc-Henry Ménard intervient aux présentes pour accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'existe de son propre chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**ONZIEME RESOLUTION**

Les associés, statuant aux conditions du quorum et de majorité prévues à l'article 14-3 des statuts de la Société, connaissance prise du rapport du directoire, fixent la rémunération fixe annuelle du président du conseil de surveillance à la somme de 30 000 Euros.

Les associés prennent acte que le Président du Conseil de surveillance, continuera à avoir droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justification.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**DOUZIEME RESOLUTION**

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau ainsi que par les membres du conseil de surveillance.

Bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance

Le Président
Marc-Henry Ménard (Junior)[1]

Bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance

Le Secrétaire
Eric de Saint Louvent [4]

Scrutateur
Marc-Henry Ménard (Sénior)[2]

Scrutateur
CERES
Représentée par
Marc-Henry Ménard (Junior)

"Bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du Conseil de surveillance"

Amélie Musso[3]

bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance

*1 Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil du surveillance »*

*2 Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil du surveillance »*

*3 Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour acceptation de renouvellement des fonctions de membre du conseil du surveillance »*

*4 Faire précéder de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de membre du conseil du surveillance »*



1400553302

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2014-01-20 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2014R005527 |
| N° GESTION : | 1958B11193 |
| N° SIREN : | 582111936 |
| DENOMINATION : | M LEFEVRE |
| ADRESSE : | 14 RUE LA BOETIE 75008 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2013/06/13 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE |
| NATURE D'ACTE : | NOMINATION DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE |

**M. LEFEVRE**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 436 320 Euros**
**Siège social : 14, rue La Boétie**
**75008 PARIS**
**RCS Paris 582 111 936**

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**
**EN DATE DU 13 JUIN 2013**

L'an deux mille treize, le treize juin, à neuf heures, les membres du conseil de surveillance de la société M. LEFEVRE, société par actions simplifiée au capital de 436 320 €, dont le siège social est à Paris 75008 – 14, rue La Boétie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 582 111 936, se sont réunis au siège social de la Société sur convocation du Président du conseil de surveillance.

La réunion du conseil de surveillance est présidée par Monsieur Marc-Henry Ménard, en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président du conseil de surveillance, permet de constater que tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés.

Le Président de séance déclare alors que le conseil de surveillance est régulièrement constitué et peut délibérer valablement.

La Société 3 A Conseil, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Monsieur Philippe Colombé, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président du conseil de surveillance propose de statuer sur les décisions suivantes :

Examen du rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe
Examen des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport du directoire sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.
Proposition d'affectation du résultat
Arrêté des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels
Nomination de membres du Directoire
Pouvoirs

Après discussion et échanges de vues, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

Le Président de la Société présente au conseil de surveillance :

Le bilan social, le compte de résultat social et l'annexe afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'ils ont été établis par le service comptable et arrêtés par le directoire
Le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'ils ont été établis par le service comptable et arrêtés par le directoire.

Le Président de la Société donne alors divers commentaires sur les postes de bilan et sur le résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance, à l'unanimité, approuve en tous leurs éléments :

Les comptes sociaux au 31 Décembre 2012, tels qu'arrêtés par le directoire, qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de 1 071 433,27 Euros

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2012, tels qu'arrêtés par le directoire, qui se soldent par un résultat net déficitaire de 345 641 Euros.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Le conseil de surveillance constate alors que le bénéfice de l'exercice 1 071 433,27 augmenté du report à nouveau bénéficiaire 12 586 331,64 Euros constitue un bénéfice distribuable d'un montant de 13 657 764,91 Euros.

En conséquence, le conseil de surveillance propose à l'unanimité de soumettre aux associés l'affectation suivante du bénéfice distribuable de l'exercice :

Le solde en report à nouveau 13 657 764,91 Euros

Enfin, le conseil de surveillance, conformément à la loi, rappelle les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | Dividende distribué |
|---|---|
| 2009 | 92.00 €* |
| 2010 | 105.00 €* |
| 2011 | 92.00 €* |

* éligible à l'abattement de 40 %

**TROISIEME RESOLUTION**

Le conseil de surveillance arrête à l'unanimité les termes de son rapport à l'assemblée des associés contenant ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Le conseil de surveillance, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président, à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions, et de faire procéder à la mise en forme définitive des documents susnommés ainsi que de tous documents et annexes prescrits par le loi.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Les fonctions de président de Monsieur Marc-Henry Ménard (Simon) es qualité de représentant de la société Cérès sont confirmées pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Surveillance décide de nommer Monsieur Antoine Ménard et Monsieur Erick Romestaing aux fonctions de membres du directoire pour une durée indéterminée. Ces nominations ne mettent pas fin à leur contrat de travail antérieur et leurs fonctions ne donnent pas lieu à une rémunération particulière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du conseil de surveillance et par les autres membres du conseil de surveillance.

Le Président

(SR)

Monsieur Marc-Henry Ménard

Monsieur Antoine Ménard
« bon pour acceptation de fonctions »

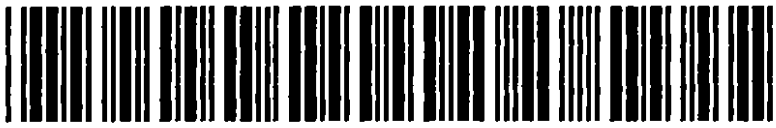
Bon pour acceptation de fonctions

Monsieur Jean-Marie Fantin

Madame Amélie Musso

Monsieur Erick Romestaing
« bon pour acceptation de fonctions »

Bon pour acceptation de fonctions



1400553301

| | |
|---|---|
| DATE DEPOT : | 2014-01-20 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2014R005527 |
| N° GESTION : | 1958B11193 |
| N° SIREN : | 582111936 |
| DENOMINATION : | M LEFEVRE |
| ADRESSE : | 14 RUE LA BOETIE 75008 PARIS |
| DATE D'ACTE : | 2013/06/07 |
| TYPE D'ACTE : | PROCES VERBAL |
| NATURE D'ACTE : | |

58 B 11193

**M. LEFEVRE**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 436 320 Euros**
**Siège social : 14, rue La Boétie**
**75008 PARIS**
**RCS Paris 582 111 936**

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
20 JAN. 2014
Sous le N° : 5527

PA 7.06.13
PN 13.06.13 OS
PA 28.06.13 OT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU DIRECTOIRE DU 7 JUIN 2013**

EN (du C.S) OS
AA 28.06.13

L'an deux mil treize, le sept juin, à dix heures, les membres du directoire de la Société se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence signé par les membres à leur entrée en séance que :

Sont présents :

- La Société CERES représentée par son Président, Monsieur Marc-Henry Ménard (Junior)
- Monsieur Eric de Saint Louvent

La Société 3 A Conseils, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Philippe Colombé, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc-Henry Ménard, Président du directoire, qui constate que le directoire, réunissant la totalité de ses membres, est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Puis, le directoire délibère comme suit sur les questions à l'ordre du jour.

**I/ Arrêté des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012**

Le Président présente aux membres du directoire les comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Le directoire procède à l'examen des comptes de l'exercice social le 31 Décembre 2012 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement à l'unanimité les comptes sociaux annuels de cet exercice.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 fait apparaître un bénéfice de 1 071 433,27 Euros.

II/ **Arrêté des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2012**

Le Président présente aux membres du directoire les comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Le directoire procède à l'examen des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 Décembre 2012 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement à l'unanimité les comptes annuels consolidés de cet exercice.

Le résultat consolidé de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 fait apparaître une perte de 345 641 €.

III/ **Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux membres du conseil de surveillance**

Le Président soumet au directoire le projet de proposer aux associés l'octroi aux membres du conseil de surveillance d'une somme globale de 75 000 € à titre de jetons de présence.

Le directoire propose à l'unanimité de soumettre au vote des associés l'allocation de la somme globale de 75 000 € sous la forme de jetons de présence au conseil de surveillance. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil de surveillance de la Société fera son affaire de la répartition de la somme dont l'allocation est proposée entre ses membres.

IV/ **Nomination et renouvellement des membres du conseil de surveillance**

Après exposé du Président, le directoire prend acte que les fonctions des membres du conseil de surveillance qui ont été nommés par décision des associés du 30 mai 2012 pour une durée d'une année, arriveront à expiration lors de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

En conséquence, le directoire propose à l'unanimité de soumettre aux associés le renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard, de Madame Amélie Musso ainsi que la nomination de Monsieur Eric de Saint Louvent pour une durée d'une année arrivant à expiration lors de la délibération des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

V/ **Renouvellement du mandat du Président du conseil de surveillance**

Le Président indique que le mandat du Président du conseil de surveillance arrivera à expiration à l'issue de la prochaine assemblée des associés et propose de renouveler son mandat.

Le directoire propose à l'unanimité de soumettre aux associés le renouvellement du mandat de Monsieur Marc-Henry Ménard, pour une durée

d'une année et son mandat expirera à l'issue de la réunion des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

**VI/ Rémunération du Président du conseil de surveillance**

Le Président soumet au directoire le projet de proposer aux associés que Monsieur Marc-Henry Ménard, perçoive en contrepartie de ses fonctions de Président du conseil de surveillance, et indépendamment du montant des jetons de présence qui pourraient lui être alloués, une rémunération fixe annuelle de 30 000 €.

En outre, le Président précise que Monsieur Marc-Henry Ménard, continuera à avoir droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justification.

Le directoire propose à l'unanimité de soumettre au vote des associés le versement au profit de Monsieur Marc-Henry Ménard, d'une rémunération fixe annuelle de 30 000 € en contrepartie de ses fonctions de Président du conseil de surveillance.

**VII / Nomination des membres du Directoire**

Le président soumet au Conseil de Surveillance la nomination de Monsieur Antoine Ménard et de Monsieur Erick Romestaing en qualité de membres du directoire pour une durée indéterminée.
Ces nominations ne mettent pas fin à leur contrat de travail antérieur et leurs fonctions ne donnent pas lieu à une rémunération particulière.

**VIII/ Convocation des associés**

Comme conséquence de ce qui précède et sur la proposition de son Président, les membres du directoire décident, à l'unanimité, de convoquer les associés au siège social de la Société à délibérer le 28 juin 2013 à 09 heures sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire et rapport général des commissaires aux comptes sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Rapport du Directoire sur l'activité du groupe et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Examen des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer au conseil de surveillance en application des dispositions de l'article 13-5 des statuts ;
- Conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;

- Renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard ;
- Démission des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Jean-Marie Fantin ;
- Renouvellement des fonctions de membre du conseil de surveillance de Madame Amélie Musso ;
- Démission des fonctions de membre du conseil de surveillance de Monsieur Antoine Menard ;
- Renouvellement des fonctions de président du conseil de surveillance de Monsieur Marc-Henry Ménard ;
- Nomination de membre de conseil de surveillance de Monsieur Eric De Saint Louvent ;
- Fixation de la rémunération du président du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le directoire arrête les termes de son rapport qui sera soumis aux membres du conseil de surveillance et aux associés.

**IX/ Pouvoirs pour les formalités**

Le directoire, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Président, à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions, et de faire procéder à la mise en forme définitive des documents susnommés ainsi que de tous documents et annexes prescrits par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Marc-Henry Ménard